

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 octobre 2019

SUBVENTION POUR UNE CLASSE DECOUVERTE DU GROUPE SCOLAIRE EMILE LOUBET

M. le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention émanant de l'équipe enseignante de l'école publique pour une classe verte concernant les 19 élèves de CM1 et CM2. Le projet est un séjour à BUIS LES BARONNIES du 2 au 5 juin 2020, de 3 270 €, auquel il faudra ajouter des frais de transport. Le financement sera effectué par les familles, l'Association des Parents d'Elèves. Après cet exposé, l'assemblée donne son accord à l'unanimité pour participer aussi à ce projet.

RECONDUCTION DE LA LIGNE DE CREDIT

Avis favorable du Conseil Municipal pour le renouvellement de la ligne de crédit au 1^{er} décembre prochain.

RENOUVELLEMENT DU PARC EOLIEN

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de renouvellement du parc éolien de Marsanne conduit par la société RES (Siège social à Avignon), spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et disposant d'un savoir-faire spécifique lui permettant de réaliser des projets clé en main de leur conception à leur mise service.

Dans le cadre de l'évolution possible du parc éolien dans les prochaines années, RES a mené une analyse foncière du territoire de Marsanne exposée à l'assemblée. Dans l'aire d'étude se trouvent des parcelles communales afin de permettre à la collectivité de bénéficier, par le biais de contrat de sécurisation foncière, de retombées économiques directes, lesquelles prendront la forme d'un loyer. Cette sécurisation foncière concerne l'implantation des futures éoliennes mais également les accès et les zones de surplomb.

Après concertation, le Conseil Municipal a donné son accord pour la signature d'un précontrat de sécurisation foncière par la conclusion de baux emphytéotiques et de promesses de convention de servitudes avec RES.

AFFOUAGE

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour la vente de coupes de bois situées en forêt communale, plaine de Bouvet. La vente aux enchères publiques aura lieu dimanche 24 novembre 2019 à 9 h, Maison des Associations, 140 chemin des Buis.

CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA DROME ET LA BIBLIOTHEQUE

Dans la continuité du partenariat entre la bibliothèque municipale depuis 2011 et la médiathèque départementale de la Drôme, avis favorable est donné par le Conseil Municipal pour la signature d'une convention de coopération pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques drômoises.

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS (SID)

- APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS (SID) A COMPTER DES ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Suite à la demande du SID (gestionnaire de 80 % des réseaux d'irrigation collective) dont l'objectif est d'améliorer sa gouvernance avec une meilleure représentation des territoires et des usagers au sein de ses instances (Conseil syndical et Conseil d'administration), le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts, applicables à compter des élections municipales de 2020.

- APPROBATION DU RETRAIT DE DEUX COMMUNES

Suite à la délibération des conseils municipaux de 2 communes :

- MIRMANDE
- SAULCE SUR RHONE

Respectivement les 16 novembre 2018 et 21 décembre 2018,

Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour le retrait de ces 2 communes.

PERSONNEL TERRITORIAL

Suite à la réussite de l'agent Lore HUSSON à l'examen professionnel du grade d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade (Session 2019), avis favorable est donné, à l'unanimité, du Conseil municipal pour la modification du tableau des emplois communaux avec la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, permanent, à partir du 1^{er} décembre 2019. Il est précisé que le poste précédent au grade d'adjoint administratif sera supprimé à la fin de la procédure.

NON VALEURS

Suite à la demande de la Trésorerie de Montélimar, M. le Maire expose à l'assemblée une liste de non valeurs après poursuites sans effet. Après concertation, le Conseil municipal décide de rejeter cette demande car insuffisamment fondée.

Marsanne le 4 novembre 2019.

Le Maire,

Thierry LHUILLIER